

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 13 et du 23 OCTOBRE 2015

CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 13/10 : LOI NOTRÉ.

La loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 16 juillet 2015 impose aux Communes et Communautés de Communes de se regrouper à hauteur de 15000 habitants avec une dérogation à 5000 habitants en zone de montagne.

Historique :

Tous les villages de la CCVR avaient pour volonté de préserver la ruralité et de limiter la pression fiscale, et à ce titre, aucun ne voulait s'associer avec PMA (Pays Montbéliard Agglomération) à dominante urbaine.

La CCVR a donc lancé une démarche afin de s'associer avec la CC des 3 Cantons. Ce regroupement atteignait 14100 personnes auquel il était possible de rattacher quelques communes avoisinantes de la CC3C pour atteindre le seuil de 15000.

Le 9/10, la commune d'ARCEY (1500 h) a voté à l'unanimité son retrait de la CCVR et le rattachement à la CC des Isles du Doubs.

Dès lors, toute fusion à 15000 habitants devenait impossible pour les communes restantes de la CCVR et de la CC3C.

Le 12/10 lors du conseil communautaire extraordinaire, chaque conseiller s'est donc prononcé sur un souhait de rattachement. Chaque conseil municipal devant se prononcer ensuite.

Résultat du vote :

PMA : 4 voix (Dung et Sainte Marie)

ISLES DU DOUBS : 6 voix (Arcey et Désandans)

PAYS D'HERICOURT : 15 voix (Allondans, Issans, Raynans, Aibre, Laire, Echenans et Le Vernoy)

ABSTENTIONS : 6 voix (Présentevillers, Semondans et Saint Julien)

Le 13/10/2015 lors du conseil municipal extraordinaire d'Echenans, l'unanimité des présents du conseil (8 voix) s'est prononcée pour le rattachement au Pays d'Héricourt. (Bassin de vie proche, dominante rurale, taux d'imposition moins élevés et moins de dettes que PMA.)

Le 14/10/2015 le préfet du Doubs décide de rattacher la CC des Balcons du Lomont, la CC du Pays de Pont de roide, la CC3C et la CCVR (sauf Arcey) à PMA.

Il propose également :

- **La dissolution du syndicat des eaux de la vallée du Rupt.**
- **La dissolution du syndicat des eaux d'Issans et Raynans.**

Ceci venant du fait que PMA dispose de la compétence EAU.

- **La fusion du syndicat intercommunal des Essarts (Berche, Dampierre sur le doubs, Ecot et Etouvans) avec le Sivu de la Baumette (Echenans, Issans, Raynans et Laire).**

Cette décision est encore soumise à amendements jusqu'en mars 2016.

A suivre.....

CONSEIL MUNICIPAL du 23.10/2015

MOTION POUR LA SAUVEGARDE DE LA TRESORERIE

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de soutenir la motion votée par les 19 communes du syndicat de la perception, afin de maintenir celle-ci à Sainte Suzanne au lieu de Sochaux.

ONF

Le garde forestier actuel M. Dominique RAIGUE est remplacé par M.WIPFF Daniel.

DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2016

Parcelle 13 Route de Raynans : Coupe de régénération

Parcelle 16 au Chénois : Coupe en bloc sur pied.

Affouage 2016 sur parcelles 5 (grand bois), 19 (bannot) et 20 (combotte).

Affouage 2017 sur parcelles 13 et 16.

Adoption à l'unanimité de la proposition ONF.

SITE INTERNET COMMUNAL

Un site internet est à votre disposition pour la commune d'Echenans à l'adresse suivante : <http://25210.campagnol.fr/>

Il est encore en construction et perfectible, aussi toute remarque ou proposition constructive seront les bienvenues. S'adresser au secrétariat de mairie.

Le conseil Municipal